

COMMUNE DE PLERGUER
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 29 avril 2019
Séance n° 2019 – 03

Nbre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 17

L'an deux mille dix-neuf le vingt-neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Maire

Présents : Monsieur Le Maire, Jean-Luc BEAUDOIN

Mesdames Janine Penguen, Angélique Restoux, Odile Noël, Chantal Adam, Sylvie Troude, Monique Le Gall (arrivée à 20h40)

Messieurs Raymond Dupuy, Jean-Louis Bienfait, Jean-Pierre Bouaissier, Henri Ruellan, Daniel Brindejoc, Laurent Buscalet

Absents excusés : Michel Roger donne procuration à Monsieur le Maire

Serge Auffret donne procuration à Henri Ruellan

Chantale Corbeau donne procuration à Raymond Dupuy

Karine Norris-Ollivier donne procuration à Raymond Dupuy

Absents : Stéphane Loyant et Dieter Frieling

Secrétaire de séance : Madame angélique Restoux a été nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 24 avril 2019

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu n°2019-02 du 1^{er} avril 2019
- Restructuration et extension de l'Ecole des Badious et du restaurant scolaire- Attributions des marchés pour les lots n°1- n°5 et n°17 – Approbation
- SDE – Extension des réseaux électriques – Propriété au 2 Impasse du Pigeonnier – Monsieur Michel Robinault

Ouverture de la séance à 20h30

Approbation du compte rendu n°2019-02 du 1^{er} avril 2019

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations ou des remarques sur le compte rendu.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu n° 2019-01 du 1^{er} avril 2019 par un vote à main levée :

Votants : 17 - abstention : 0 - contre : 0 – pour : unanimité

Délibération n° 2019-03-001

Objet : Restructuration et extension de l'Ecole des Badious et du restaurant scolaire – Attributions des marchés pour les lots n°1- n°5 et n°17- Approbation

Monsieur le Maire précise que les lots 1 (terrassement / réseaux / espaces verts), 17 (production photovoltaïque) et 5 (habillage des façades) ont fait l'objet d'une nouvelle consultation, comme convenu lors du conseil municipal du 1^{er} avril 2019.

La commission d'appel d'offres s'est réunie dans un premier temps pour l'ouverture des plis le 17 avril à la suite de l'avis paru le 21 mars 2019, puis après analyse des offres par la maîtrise d'œuvre, une négociation financière a été lancée conformément au règlement.

Après analyse de la maîtrise d'œuvre et examen des offres, la commission d'appel d'offres propose au conseil municipal de retenir :

- lot n° 1 : terrassement/VRD/espaces verts : entreprise DANIEL TP pour un montant de 315 000 € ht
- lot n° 5 : habillage des façades : entreprise JANVIER pour un montant de 83 185.30 € ht
- lot n° 17 : production photovoltaïque : entreprise EMERAUDE SOLAIRE pour un montant de 12 751.50 € ht.

Monsieur Daniel Brindejonc est surpris du peu de réponses des entreprises.

Monsieur le Maire indique le faible taux de réponses peut s'expliquer par le fait que le BTP est en pleine activité et que les carnets de commandes sont bien garnis.

Par ailleurs, le montant des offres, supérieures de 3,8 % par rapport à l'estimation APD actualisée, s'explique aussi par l'augmentation du coût des matières premières. Le montant total des marchés s'élève au final à 3405061.35 € ht.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par un vote à main levée :

Votants : 17 - abstention : 04 – contre : 00 – pour : 13

- approuve l'attribution des marchés pour les lots relancés telle qu'elle a été détaillée dans le présent rapport
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relevant de ce dossier.

Délibération n° 2019-03-002

Objet : SDE – Extension des réseaux électriques – Propriété au 2 Impasse du Pigeonnier – Monsieur Michel Robinault

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal d'une demande du SDE 35 concernant une extension du réseau électrique dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme sur la propriété de Monsieur Michel Robinault, 2 impasse du Pigeonnier.

Le raccordement de ce projet nécessite une extension du réseau. Le montant de la participation pour ces travaux d'extension à réaliser dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme devrait être à la charge de la commune sauf dérogation prévue par les articles L332-8 ou L332-15 du code de l'urbanisme.

Au vu de l'article L332.15, l'autorité qui délivre l'autorisation de construire, d'aménager ou de lotir exige en tant que de besoin du bénéficiaire de celle-ci la réalisation et le financement de tous travaux nécessaires à la viabilité et à l'équipement de la construction en ce qui concerne la voirie, les réseaux d'eaux usées, l'alimentation en eau et en électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par un vote à main levée :

Votants : 17 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- Décide que la contribution qui sera demandée au titre du raccordement au réseau électrique par le Syndicat Départemental d'Electrification d'Ille et Vilaine soit à la charge du pétitionnaire au titre de l'article L332.15 du code de l'urbanisme.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les éventuels documents.

Information :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat des procédures de recrutement de 2 agents au service technique à la suite du départ en retraite d'un agent et à la démission d'un autre.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h00

Signatures :

Membres présents	Signatures
BEAUDOIN Jean-Luc	
DUPUY Raymond	
BOUAISSIER Jean-Pierre	
PENGUEN Janine	
BUSCAYLET Laurent	
BIENFAIT Jean-Louis	
NOËL Odile	
RESTOUX Angélique	
LE GALL Monique	
TROUDE Sylvie	
RUELLAN Henri	
ADAM Chantal	
BRINDEJONC Daniel	